

**Syndicat Intercommunal de Flaine**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE**  
**SYNDICAL**

Séance du Mercredi 30 Novembre 2022

Objet : Marché maîtrise d'œuvre logements saisonniers

L'an deux mille vingt-deux,  
Le 30 Novembre à 18 h 30,  
Le Comité Syndical légalement convoqué, s'est réuni dans les bureaux de la Mairie à  
Arâches-La-Frasse en séance publique sous la présidence de M. Johann RAVAILLER.

Etaient présents :

Arâches : Jean-Paul CONSTANT, Rozenn DURAND, Marjolaine LEVEQUE  
Magland : Johann RAVAILLER, Stéphanie FERRAND, Laurène CAUL-FUTY,  
Jeanne VAUTHAY

Etaient excusés : Kader KHADRAOUI, Inès NAVILLOD, Julien DELEMONTX,  
Sophie DEPOISIER, Peter JULES, Gwenaël RUAU, Sabine TOUNA

Rozenn DURAND a été élue secrétaire de séance.

En exercice : 10

Date de convocation : 23/11/2022

Présents : 7

Date d'affichage : 24/11/2022

Votants : 7

Votes pour : 7

- Votes contre : 0

- Abstention : 0

Monsieur le Président informe les membres du Conseil Syndical de la procédure d'appel d'offres lancée le 26 octobre 2022 pour le choix d'un maître d'œuvre pour la construction d'une résidence pour saisonniers. La Commission d'Appel d'Offres qui s'est réunie le mercredi 30 novembre 2022 a analysé l'ensemble des dossiers reçus et a retenu, selon les critères de jugement des offres énoncées dans l'avis de publicité (à savoir 60 % pour la valeur technique de l'offre et 40 % pour le prix des prestations), comme étant l'offre économiquement la plus avantageuse, celle de l'entreprise suivante : Remind pour un montant de 393 392.57 € HT.

Monsieur le Président propose aux membres de l'Assemblée de suivre l'avis de la Commission d'Appel d'offres et donc d'attribuer le marché conformément à la proposition énumérée ci-dessus.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité :

- attribue le marché de maîtrise d'œuvre pour la construction d'une résidence pour saisonniers conformément au descriptif rédigé ci-dessus,
- autorise Monsieur le Président à signer tous les documents relatifs à ce dossier,
- dit que les crédits nécessaires à la dépense seront inscrits au Budget Principal 2023.

Pour copie conforme au registre

Le Président, Johann RAVAILLER

